

EFFET : 1^{er} Janvier 2018
ECHEANCE : 1^{er} Janvier
DUREE : CIE RA 2 MOIS

AVENANT N° 01/2018 DE RENOUVELLEMENT
A LA POLICE « MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE »
N° 1002 312 16 0003 D

SOUSCRIPTEUR ET/OU ASSURE : **SOS BOULONNERIE**
01 B.P 1262 – ABIDJAN 01

COURTIER : **GRAS SAVOYE – CI**
01 B.P 5675 ABIDJAN 01

GARANTIE : Comme en la police et avenants y annexés

COMPAGNIE : **NSIA ASSURANCES**

Conformément à la clause " **TACITE RECONDUCTION** ", les garanties de la police ci – dessus indiquée sont renouvelées pour une période d'**UN AN**, allant du **01 Janvier 2018** au **31 Décembre 2018**.

Le tableau des garanties et de capitaux est celui qui figure en annexe.

De ce qui précède, le Souscripteur a réglé par quittance distincte et séparée **Q7803.280**, pour le compte du présent avenant, la prime nette qui s'élève à **353 520 FCFA plus frais et taxes** soit **462 514 F CFA TTC**.

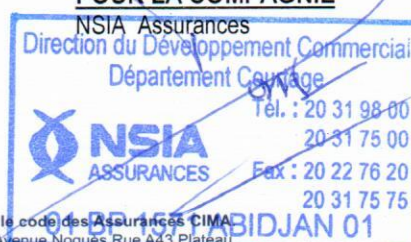
PERIODE	PRIME NETTE ANNUELLE	PRIME T.T.C
01/01/2018 AU 31/12/2018	Incendie..... 252 220 Autres Risques..... 101 300 ----- TOTAL..... 353 520 FCFA	+ frais et taxes
PROCHAINE PRIME ANNUELLE	Incendie..... 252 220 Autres Risques..... 101 300 ----- TOTAL..... 353 520 FCFA	Selon frais et taxes en vigueur

Toutes les conditions, clauses et conventions insérées en la police et avenants y annexés, restent inchangées et sont applicables au présent avenant en tant que non contraires.

Fait à Abidjan le, 24 Février 2018

POUR L'ASSURE
SOS BOULONNERIE

POUR LA COMPAGNIE



NSIA ASSURANCES

Société Anonyme au capital de F. CFA 6 600 000 000 entièrement libéré. Entreprise régie par le code des Assurances CIMA
CI - ABJ - 1995 - B - 183449 - Compte Contribuable - 9507932 W - Siège Social : Immeuble Manzi, Avenue Nogues Rue A43 Plateau
01 BP 1571 Abidjan 01 - Tél. : (225) 20 31 98 00 - Fax : (225) 20 22 76 20 / 20 33 25 79
Centre d'Impôts: D.G.E / Régime : Réel Normal - Site Web : www.groupensia.com - email : nsiaassurancesci@groupensia.com



SOCIETE SOS BOULONNERIE
TABEAU DE GARANTIES ET FRANCHISES A LA POLICE "MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE"
N° 1002 312 16 0003 D
PERIODE DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

DESIGNATIONS	GARANTIE OU EXCLUE	MONTANT DE LA GARANTIE (FCFA)	FRANCHISE (FCFA)
I Incendie et Evénements assimilés : Incendie, Foudre, Choc d'un véhicule terrestre, chute d'appareils de navigation aérienne ou d'engins spatiaux, mur du son, fumées, vapeurs émanations			
Bâtiments	GARANTIE	198 000 000	
Matériel, mobiliers, agencements etc...	GARANTIE	1 500 000	
Stock de marchandises fermes tubes, boulons...	GARANTIE	53 000 000	
Pertes indirectes forfaitaires de 10%			
sur bâtiment	GARANTIE	19 800 000	
sur matériel	GARANTIE	150 000	
sur marchandises	GARANTIE	5 300 000	
Privation de jouissance, pertes de loyers	GARANTIE	1 an de loyer	
Recours des Voisins, Tiers, Locataires	GARANTIE	100 000 000	
Risques Locatifs Supplémentaires,	EXCLUE		
Frais de déblai et de démolition	GARANTIE	5% du sinistre	
Frais de déplacement, remplacement, réinstallation, pose et transport	GARANTIE	5% du sinistre	
Frais de mise en conformité	GARANTIE	5% du sinistre	
Frais de clôture provisoire et gardiennage	GARANTIE	5% du sinistre	
Frais et honoraires d'experts	GARANTIE	selon bareme ANECI	
Garantie automatique sur investissements (bâtiments, matériels)	EXCLUE		
Toutes Explosions foudre-chute d'aéronefs-choc de véhicules terrestres	GARANTIE	377 750 000	
II Accidents aux Appareils Electriques Limitation de la garantie par sinistre (1er risque)	GARANTIE	1 000 000	50 000
Frais de Transport et d'Installation et Frais et Honoraires d'Experts	GARANTIE	compris dans la limitation de garantie ci-dessus	
Sous Total INCENDIE			
III Dégâts des Eaux Sur matériel, mobilier de bureau 1er risque	GARANTIE	1 000 000	50 000
Frais Complémentaires y compris les recherches de Fuite	GARANTIE	compris dans la limitation de garantie ci-dessus	
IV Bris des Glaces Limitation de la Garantie par sinistre	GARANTIE	500 000	Néant
Frais complémentaires y compris frais de clôture provisoire et/ou de gardiennage	GARANTIE	compris dans la limitation de garantie ci-dessus	
V Vol dans les Locaux Limitation de la Garantie par sinistre (1er risque) - Matériels, mobilier, stocks	GARANTIE	8 000 000	10% Mini:150 000
- Fonds et Valeurs en tiroir caisse +Hold up (1er risque)	EXCLUE	0	
en coffre-fort + hold up et sur détenteur de clés (1er risque)	EXCLUE	0	
- Détériorations Mobilières et Immobilières	GARANTIE	1 000 000	
Sous Total AUTRES RISQUES			